L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible] & LIBBY, [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT. [illegible]

TARIF D'ANNONCES. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 9 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

[illegible]

ATTENTION! [illegible]

Le Général Buchanan ET LA LEGISLATURE.

Le général Buchanan est commandant du [illegible] district militaire ; il est armé par les [illegible] de reconstruction de pouvoirs très étendus, [illegible] les décisions qu'il lui convient d'a[illegible] que pouvaient prendre [illegible] Grant, ses décisions ont force de loi. [illegible] du général Buchanan [illegible] l'organisation de la Législature [illegible] état de choses qu'il qualifie [illegible] d'injuste et d'oppressif, quand il est [illegible] en son pouvoir de faire respecter la légalité et la justice ; mais il est dit que [illegible] l'application des lois de reconstruction [illegible] entachée de fraude, d'illégalité et d'injustice, de l'avis même de ceux qui sont chargés de les appliquer :

Quartier-Général, 5ème District Militaire. Nlle-Orléans, Le, 7 juillet 1868.

A l'Hon. W. P. Blackman, F. L. Jewell, B. E. Chaney, L. P. Briant, C. B. Pratt, comité du Sénat et de la Chambre des Représentants, à la Nlle-Orléans, Le.

Messieurs : Le major-général par brevet commandant me charge de vous accuser réception de votre communication du 1er courant, reprochant que le Président du Sénat et le Président temporaire de la Chambre, en appelant leurs assemblées respectives à l'ordre le jour de la réunion, ont procédé en violation de la Constitution de l'Etat, des instructions du général de l'armée et du général-commandant du 5me district militaire, en exigeant des membres le serment prescrit par l'acte du Congrès du 2 juillet 1862, et en excluant par là de leurs sièges et de la participation à l'organisation de l'Assemblée générale des membres auxquels la loi donnait ce droit.

En conclusion " vous faites appel au nom du peuple de la Louisiane, pour un redressement de ce tort, et vous demandez que le commandant militaire, en vertu de son autorité, place dans leurs sièges les dits membres exclus."

En réponse à cette demande, le commandant général me charge de dire que, bien que dans son opinion, la manière de procéder de l'Assemblée générale soit illégale, injuste et oppressive, et quoiqu'elle soit contraire à la volonté [illegible] du général en chef, il considère que les [illegible] de la loi, de l'ordre et du peuple de l'Etat dans cette crise ne peuvent être utilement servis par une intervention de la force armée pour corriger les abus dont on se plaint. La restauration de l'Etat dans ses relations avec l'Union, dépend, d'après l'acte du Congrès, de la ratification de l'amendement constitutionnel par une législature légalement constituée et organisée [illegible] ne pouvait en avoir une autre en vue). Toute l'affaire peut donc être dûment soumise au Congrès pour qu'il prenne à cet égard une décision.

En conséquence, votre communication ainsi qu'une copie de cette lettre seront envoyées au général de l'armée et au Chairman du comité de reconstruction à Washington.

Très respectueusement,

B. B. Keeler,

Major par brevet A. D. E. U., sous-secrétaire des affaires civiles.

La Semaine au Rex.—M. Lesseps nous a [illegible] magnifique échantillon de sa provenance de l'habitation Mongiardin, paroisse Plaquemines. Il y a sur cette habitation 250 arpents plantés en riz, et d'après les échantillons que nous avons sous les yeux, nous croyons que la récolte sera très abondante. Les cannes dans la paroisse se présentent très bien, les dernières pluies les ont fait grandir, et tout fait présager un excellent rendement.

Installation—C'est aujourd'hui, jeudi, 9 du courant, que la Loge Espérance No 10 A.·. O.·. G.·. F.·. procédera à l'installation de ses officiers, cérémonie qui aura lieu à la salle située au coin de la rue St-Louis et Passage de la Bourse. Nous remercions M. E. A. Louis, secrétaire, pour les billets d'invitation qu'il a eu la bonté de nous adresser.

—Il y a toujours quelque chose à prendre dans les pétitions adressées au Sénat français. Signalons les suivantes :

—Un médecin demeurant à Paris demande : Que l'enseignement des doctrines matérialistes soit formellement interdit ;

Qu'une récompense soit accordée à l'écrivain qui prouvera : "Que l'homme, en raison de sa nature même, ne peut être heureux qu'à la condition de bien faire pratiquer la religion et la morale."

Le choix de la Convention.

Nous renvoyons nos lecteurs aux dépêches pour le résultat de la séance tenue hier par la Convention démocratique à New-York. On verra qu'au 18e tour de scrutin, M. Pendleton n'avait plus que 56 voix après en avoir eu 156 au 8me, tandis que le général Hancock était arrivé à 144 et M. Hendricks à 87. On ne peut donc rien préjuger du résultat final. Nous trouvons justement dans le *Courrier des Etats-Unis* l'apropos qui suit :

Pour preuve du rôle que joue l'imprévu dans les jeux électoraux, on n'a qu'à remonter à l'élection de 1852, qui a porté M. Pierce au pouvoir présidentiel.

Dès le début, les candidats favoris étaient le général Cass, M. Buchanan, M. Douglas et M. Marcy ; puis venaient MM. Lane, Houston, Butler, Dickinson et Dodge. Au premier tour de scrutin, le premier avait 116 voix, le second 93, le troisième 20, etc. Les proportions restèrent à peu près les mêmes dix tours de scrutin durant ; au douzième, M. Cass en avait 98, M. Buchanan 88, M. Douglas 51, M. Marcy restait avec ses 27 ; M. Lane était abandonné, M. Houston en avait 13, etc. Ainsi allèrent les chances variables jusqu'au *trente quatrième tour*, où apparut enfin sur l'horizon, pour la première fois, M. Pierce, avec 15 voix. Puis le chiffre s'accrut peu à peu. En même temps, Cass, tombé à 98, remontait à 130, et, jusqu'à la fin, la compétition s'établit entre Cass et Pierce, si bien qu'au quarante-huitième tour de scrutin, le premier avait 73 voix et le second 55, et enfin, au quarante-neuvième, Pierce avait définitivement la majorité, qui le faisait proclamer candidat officiel de la Convention.

NOMINATION DE SÉNATEURS.

La législature a élu hier, sénateurs des Etats-Unis, MM. Kellogg et Harris, deux carpet-baggers. M. Kellogg, ex-ami du président Johnson, est le collecteur actuel de la douane, et nous ne croyons pas que cette qualité lui donne droit de citoyenneté en Louisiane. M. Harris est depuis peu établi dans la paroisse Concordia qui l'a élu au Sénat de la Louisiane. Tous deux sont des radicaux de fraîche date et récemment importés. Nous félicitons la législature de les avoir préférés aux rénégats blancs de la Louisiane, qui ne représenteraient pas mieux qu'eux les sentiments et les intérêts de l'Etat.

Convention des Soldats et des Marins.

La convention des soldats et des marins qui s'est réunie à New-York, le 4, comprenait des délégués de tous les Etats. Le major-général McClernand, de l'Illinois, a été élu Président et a prononcé une harangue. Les généraux Thomas Ewing, de l'Ohio, et Wm. B. Franklin ont prononcé des discours. Voici un extrait du discours du général Ewing :

Il y avait dans nos armées deux millions d'hommes. Sur ce nombre 500,000 ont péri pendant et depuis la guerre, et il reste maintenant 1.500,000 anciens soldats. Cette convention représente au moins la moitié de ces votants, et la majorité de cette moitié est décidée à voter pour n'importe lequel des candidats démocrates qui ont été proposés. Mais l'autre moitié peut être perdue ou gagnée pour le parti démocrate, suivant que la nomination sera plus ou moins également faite. Il ne doute pas de la sagesse de la convention de Tammany Hall et il compte qu'elle nommera un candidat qui, soit qu'il ait été ou non soldat dans la récente guerre, n'en est pas moins partisan de la légalité. Les questions soulevées dans la crise [illegible] ne sont seulement celles pour lesquelles les soldats ont combattu. Aucun des hommes qui sont morts pour la défense du drapeau national n'a sacrifié sa vie en vue du suffrage nègre ou des autres dogmes radicaux.

Voici le projet de résolutions qui a été référé au comité :

Attendu que pendant la récente rébellion nous avons pris les armes, à l'appel de notre gouvernement national, nous reposant sur l'intégrité du Congrès dans sa déclaration solennelle et unanime que l'objet de la guerre était de défendre et de maintenir intacte la suprématie, la dignité, l'égalité et les droits des différents Etats, et non aucune espèce d'oppression ou aucun projet de conquête et de subjugation ; et

Attendu que depuis que la rébellion a été supprimée, et la guerre terminée, le parti radical a, par un usage frauduleux de son pouvoir et par la force des armes, dénaturé l'objet pour lequel l'armée et la marine de l'Union ont livré de grandes batailles et remporté des victoires ; et

Attendu que ce parti a perdu tout titre à notre confiance et à notre respect parce qu'il a par fraude et par force tenu hors de l'Union dix Etats, tandis que notre armée et notre marine avaient combattu et que des légions de nos camarades avaient versé leur sang pour les y maintenir ; parce qu'il a détruit la dignité et l'égalité et les droits d'une portion des Etats et qu'il continue à en traiter les populations en peuple conquis et à les assujettir au [illegible] exerçant sur elles des actes de tyrannie [illegible] dépassent ceux qu'avait commis la Grande-Bretagne et qui ont provoqué et justifié aux yeux du monde civilisé la révolution américaine ; parce qu'il a placé un stigmate sur l'honneur [illegible] de nos soldats et des marins de l'Union, en imposant à ceux qui composaient les ex-armées confédérées, depuis leur reddition, des conditions dégradantes, en violation de la lettre et de l'esprit des capitulations, conclues lorsque des ennemis braves, bien qu'égarés, déposèrent leurs armes ; parce qu'il a méprisé, dans la pratique, s'il n'a pas totalement renversé, les principes vitaux de notre système fédéral républicain de gouvernement en détruisant les droits expressément réservés par la Constitution aux Etats ou au peuple, en usurpant les prérogatives constitutionnelles de l'Exécutif, et en étudiant les moyens de la législation et l'action du judiciaire ; parce qu'il a commis une duplicité honteuse en reconnaissant comme étant dans l'Union et ayant droit au privilège d'amender la Constitution fédérale, pour l'abrogation de l'esclavage, des Etats auxquels il a nié le droit de législation locale et de représentation au Congrès ; parce qu'il a organisé et qu'il continue à faire fonctionner, aux dépens [illegible], à des frais énormes, une machine politique connue sous le nom de "Bureau des Affranchis", dont il s'est servi pour perpétuer son pouvoir en établissant sous ses auspices des ligues [illegible] des nègres ignorants, et qu'il a privé les populations intelligentes de notre propre race dans les Etats du Sud du droit de se gouverner et en essayant de placer au-dessus d'elles, par le pouvoir de la baïonnette, les nègres récemment esclaves, qui ne sont doués ni par la nature ni par l'éducation des qualités nécessaires à l'exercice de ces devoirs, parce qu'il est coupable de la plus grande corruption dans la perception et l'administration des fonds publics et qu'il a refusé de permettre une investigation à ce sujet ; parce qu'il a pratiqué une folle prodigalité dans les dépenses publiques et qu'il a rendu une banqueroute nationale imminente ; parce qu'il a été partial et oppressif dans ses moyens de taxation fédérale et de circulation et qu'il a inauguré un système de vol légal qui rend " le riche plus riche et le pauvre plus pauvre" et parce qu'il est coupable d'une foule d'autres péchés d'omission et de commission inutiles à énumérer ; en conséquence :

Il est résolu que les grands principes pour la défense desquels nous avons pris les armes, ayant été pratiquement abandonnés par le parti radical, nous faisons un appel urgent et respectueux au parti démocrate, actuellement assemblé en Convention nationale dans cette ville, pour qu'il nomme pour la présidence un candidat d'antécédents tellement connus, qu'ils nous permettent, sans être en désaccord avec notre conduite pendant la guerre, de coopérer cordialement avec le parti pour restaurer les Etats dans l'exercice de leurs droits dans l'Union et pour rétablir l'intégrité, la fraternité, la prospérité et la gloire de la République américaine. Nous désirons seulement l'honneur de participer à cette grande victoire pacifique qui doit cicatriser les cruelles plaies de la guerre.

OFFICIEL.

Quartier-Général, Bureau des Réfugiés, Affranchis, etc., Dist. de la Louisiane. Nlle-Orléans, le 8 juillet 1868.

Ordres No. 11.

Afin de mettre à exécution les clauses de la circulaire No. 1 de ce quartier-général, ce qui suit est publié pour l'instruction et la gouverne de tous ceux qui y sont intéressés :

1e. Le District de la Louisiane est divisé en six districts agricoles :

2. Les personnes dont les noms suivent sont par le présent ordre, nommées facteurs de [illegible] par [illegible], et sont désignées comme les marchands que les planteurs recevant leurs provisions [illegible] recevront leur récolte pour qu'elle se vende.

Pour le Premier District Agricole, comprenant les paroisses d'Orléans ; Jefferson, rive droite ; Orléans, rive gauche ; Jefferson, rive gauche ; St-Bernard, Plaquemines, rive gauche ; Plaquemines, rive droite ; Ste-Hélène, Livingston, Washington, St-Tammany, St-Charles, St Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne, Lafourche, Est-Bâton-Rouge, Ouest-Bâton-Rouge, Iberville, Pointe Coupée, Est Feliciana, Ouest-Feliciana, St Landry, Calcasieu, Vermillion, Lafayette, Ste-Marie et St-Martin.

Mr. E. T. Parker, No 34, rue Perdido.

Pour le Second District Agricole, comprenant les paroisses des Natchitoches, Sabine, Rapides, Winn, Avoyelles, Union, Morehouse, Ouachita, Bossier, Caddo, De Soto, Claiborne et Bienville.

Mr. Jos. H. Oglesby, No 71, rue Tchoupitoulas.

Chaque facteur fournira caution avec bonnes et suffisantes garanties, approuvées de l'assistant-commissaire, jusqu'à concurrence de $50,000, pour le fidèle accomplissement de ses devoirs. On espère qu'ils fourniront aux planteurs de leurs districts qui en auront besoin des toiles d'emballage, des liens, bandes, des boucauts, caisses et quoi que ce soit qui puisse leur être utile pour préparer leurs récoltes pour le marché, aux conditions ordinaires en pareils cas.

Les livres et comptes desdits facteurs seront ouverts, dans tous les temps, à l'inspection de tout officier qui pourra être désigné par l'assistant-commissaire à cet effet.

3. Quand les récoltes sur lesquelles le Bureau a un privilège seront prêtes à être expédiées pour le marché, l'assistant-sous-assistant-commissaire de la paroisse où se trouvent les plantations sera informé du fait par le planteur, et il sera du devoir dudit assistant-sous-commissaire de veiller à ce que toute la récolte soit expédiée sans délai inutile, et d'informer l'assistant-commissaire et le facteur, de cette expédition, avec un état certifié du montant des gages ou parts de récolte dûs aux affranchis.

L'assistant sous assistant commissaire s'assurera que la récolte a été convenablement préparée pour l'expédition, de manière qu'il n'y ait pas possibilité qu'elle soit détériorée par le transport de l'endroit de l'expédition à cette ville.

En préparant ses récoltes pour l'expédition, le planteur se servira d'article d'assez bonne qualité, en toile, liens, bandes, boucauts ou caisses, pour acquérir la certitude que la récolte arrivera en bon état sur le marché.

4. Les assistants sous-assistants commissaires demanderont, immédiatement après le reçu de cet ordre, à chaque planteur, dans leurs paroisses respectives, le montant requis par eux en toiles, liens, bandes, boucauts ou caisses et transmettront un rapport à ce quartier-général, donnant le nom et l'adresse en plein de chaque planteur, et indiquant le point ou le débarcadère du fleuve où la récolte sera envoyée.

5. Chaque facteur trouvera à ce quartier-général un état de ce que chaque planteur de son district doit au bureau et aux affranchis, et sur la vente de la récolte à lui consignée rendra à ce quartier-général, un compte courant en double [illegible] qui créditera le planteur du produit net de sa récolte ; le côté du débit contiendra ce que le planteur doit au bureau—le montant dû aux affranchis pour gages ou pour part de récolte—aussi bien que les frais et les commissions régulières usuelles du facteur, sur la vente de la récolte.

6. Aussitôt que le compte courant de tout planteur aura été approuvé par l'assistant commissaire, le facteur en sera informé et il transmettra des checks séparés à ce quartier général pour le montant dû au bureau et aux affranchis.

7. Il sera du devoir des sous-assistants commissaires et des assistants-sous assistants commissaires de se tenir bien informés sur le temps où les récoltes dans leurs paroisses respectives seront prêtes à être embarquées, et aussi de donner toute autre information s'y rattachant, qui pourra être utile à l'assistant-commissaire.

Par ordre du major général breveté,

R. C. Buchanan,
Assistant-Commissaire.
Lucius H. Warren,
Brév-Lieut-Col. A. des E. U.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.— 9 Juillet.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien, 111, rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	....	76 degrés
12 "	....	85
3 " P. M.	....	88 1/2
6 "	....	87.

Longévité—Remy McQuinn est mort hier, à sa résidence No 345 rue Johnson, entre celles Lapeyrouse et Laharpe, à l'âge de 117 ans.

Nouvelles—La salle pour la 7me Cour de District sera probablement où était la vieille Cour de Commerce, entre la 2me et la 4me Cour de District. Toutes les Cours seront ainsi réunies.

Le coroner des 1er et 4me Districts aura un cabinet au 2me étage du corps de garde du 1er District.

Une fille nommée Joséphine Wells, qui avait eu, il y a quelques jours, une difficulté avec un vendeur, a éprouvé de violentes coliques parce que ses amies lui disaient qu'elle était sous l'influence des vaudous. Si Joséphine Wells a assez peu de cervelle pour croire à de pareilles histoires, elle n'a qu'à prendre beaucoup de précautions, car il est clair qu'elle aura souvent de ces coliques là.

On dit que Benjamin Flanders, ex gouverneur de la Louisiane, sera nommé collecteur de la Douane, en remplacement de M. Kellogg, nommé sénateur aux Etats-Unis.

Cour de District des E. U.—Cette cour s'ajourne, dit-on, vers le 10 du courant, et le juge Durell partira probablement le 15 pour le Nord.

Vol de lettres.—Un petit garçon a été arrêté hier et livré aux autorités des E. U. sur l'accusation d'avoir volé des lettres à la poste.

Vol.—Hier matin, vers 2 heures, la résidence de M. Griffin, rue Baronne, No 293, a été visitée par un voleur qui a enlevé quelques hardes et une faible somme d'argent en billets. Le voleur est inconnu.

Tentative de vol.—Hier soir, un nommé John Williams, accusé d'être entré chez Henry Green avec des intentions de vol, a été arrêté non sans avoir fait une vive résistance. Quand il a été découvert, il s'est jeté sur Green et lui a tiré plusieurs coups de revolver. C'est l'officier Abuwich qui lui a mis la main sur le collet.

Autre vol.—Avant hier soir, un voleur inconnu est entré chez Mme Labianche et a pris pour $300 de hardes. Le caporal Homer rapporte que le voleur a dû entrer par le moyen d'une échelle.

Législature de la Louisiane.

NEUVIÈME JOUR—8 JUILLET 1868.

Sénat.—Après lecture du procès-verbal, communication est donnée d'un message de la Chambre annonçant que celle-ci est prête pour une session jointe en vue d'élire des sénateurs des Etats-Unis.

Le Président annonce les comités suivants :

Judiciaire ; Ray, Campbell, Anderson, Thompson et Lynch.

Finances : Lynch, Monette, Ogden, Ray et Braughn.

Enrôlement : Darrell, Kelso, Wittgenstein et Egan.

La résolution jointe de la Chambre pour la ratification du 14ème amendement passe à une seconde lecture ; elle sera sans doute adoptée à la séance suivante.

Une motion de M. Campbell pour discuter le bill sur la police est retirée après opposition [illegible].

Le Sénat élit M. Pinckney Smith [illegible]. Dans la séance générale MM. W. P. Kellogg et F. S. Harris sont élus sénateurs des Etats-Unis.

Le Sénat reprend sa séance. Sur motion de M. Thompson un rapport du comité des élections proposant de donner le siège de Reuben White, de Caddo, à Antoine, est référé de nouveau au comité.

On discute ensuite le bill No 3 de la Chambre créant un bureau de police.

M. Blackman est d'avis que c'est un bill politique et qu'il est nécessaire d'en ordonner l'impression pour que les sénateurs puissent l'examiner à tête reposée. Il ne connaît pas les dispositions du bill, il sait seulement qu'elles donnent au gouverneur le pouvoir de former la police. Sa motion d'imprimer le bill à 150 exemplaires est déposée sur le bureau.

M. Poute s'oppose au bill qui est un acte d'oppression et il passe de nouveau en revue la manière dont le Sénat est organisé.

MM. Campbell et Poindexter parlent en faveur du bill. Le Sénat ordonne que le bill soit grossoyé.

Sur motion de M. Ray, le Sénat ordonne que le bill de la Chambre sur les finances de l'Etat soit grossoyé en vue de l'adoption finale. L'ajournement est ensuite prononcé.

Chambre des Représentants.—72 membres répondent à l'appel. Morey (rad), d'Ouachita, appelle l'attention de l'orateur sur l'acte du Congrès du 25 juillet 1866, relatif à l'élection des sénateurs aux Etats-Unis, et demande que le Sénat soit prévenu que la Chambre est prête à s'occuper en séance réunie de l'élection des deux sénateurs, pour remplir les vacances.

Pratt (dém) de Claiborne, demande au président quand la Chambre a été organisée.

Le président répond que la Chambre a été organisée d'une manière permanente mercredi dernier, 1er du courant.

Pratt fait observer alors qu'on ne peut procéder à l'élection attendu que la loi du Congrès s'oppose à ce qu'elle ait lieu avant le second mardi après le jour de l'organisation.

L'orateur dit que le jour était arrivé, d'après les actes du Congrès, de procéder à l'élection des sénateurs des Etats-Unis et qu'il l'ordonnait ainsi.

Pratt (dém.), appelle de cette décision.

Lee (rad.), de St-Bernard, dit qu'on ne peut appeler d'une décision de ce genre, puisque l'élection devait se faire, conformément aux actes du Congrès.

Lee est appuyé par Morey.

L'orateur dit que la loi est impérative et il refuse en conséquence de poser la question soulevée par Pratt.

La motion d'informer le Sénat que la Chambre est prête à se joindre à ce corps pour procéder à l'élection des sénateurs des Etats Unis, est adoptée.

Bientôt après le Sénat est annoncé.

Le lieutenant-gouverneur Oscar J. Dunn, (c) occupe un siège à côté de l'orateur et appelle la convention à l'ordre.

36 sénateurs et 75 membres de la Chambre répondent à l'appel.

Le sénateur Campbell (rad) d'Orléans, présente une résolution pour procéder à l'élection.

Le sénateur Bacon (dém) se lève pour un point d'ordre et soutient qu'il doit être procédé à l'élection dans l'ordre émis par les deux chambres dans leurs salles respectives.

Le président Dunn dit que la question est bien posée par le sénateur Bacon et décide que la résolution du sénateur Campbell n'est pas dans l'ordre.

Le représentant Lee (rad) désire savoir si la règle du président du Sénat doit gouverner l'assemblée générale en séance réunie.

Certainement non, répond le président. La question peut être décidée par la majorité, mais il soutient que la résolution de Campbell n'est pas dans l'ordre.

Le sénateur Harris (rad) met en nomination William P. Kellog.

Le représentant Kavanaugh (dém) nomme Samuel H. Torrey.

Le représentant Pratt (dém) nomme Allen C. Hill.

Les rôles étant appelés, William P. Kellogg reçoit les votes de 23 sénateurs et de 55 représentants.

Samuel H. Torrey reçoit les votes de 12 sénateurs et de 15 représentants et Allen C. Hill reçoit les votes de 1 sénateur et de 3 représentants. Il y a eu 3 votes blancs. Nombre des votes donnés, 112. Nombre nécessaire pour un choix, 57.

William P. Kellogg est dûment élu sénateur des Etats-Unis pour le terme finissant le 4 mars 1873.

Le représentant McMillien (rad.), met alors en nomination pour le second terme, John S. Harris, de Concordia.

Le représentant Foerkner (rad.), nomme Joseph H. Wilson, d'Orléans.

Les rôles étant appelés, John S. Harris reçoit les voix de 20 sénateurs et de 51 représentants.

Joseph H. Wilson reçoit les voix de 15 sénateurs et de 24 représentants. Il y a eu un vote blanc. Total des votes donnés 111. Nécessaire pour un choix 56.

Le président annonce John S. Harris comme dûment élu sénateur des Etats-Unis pour le terme finissant le 4 mars 1871.

Le Sénat se retire.

J. P. York, à la reprise de la séance, rapporte que le comité de vérification avait examiné les points de contestation entre C. S. Young (rad) et P. H. Waters (dém.) de la paroisse d'Orléans, et qu'après mûre délibération il était d'avis que M. Waters avait droit au siège contesté. Il recommande en conséquence qu'il soit reçu à serment. Le rapport est adopté.

J. P. Yorke, du même comité, soumet un autre rapport où il est dit en substance que pour éviter les délais qu'entraînera la vérification des pouvoirs des membres et pour que chaque district ou paroisse ait une représentation dans cette Chambre, la résolution pendante est présentée par le comité.

Résolu que les membres élus par des districts ou paroisses maintenant sans représentation, et dont l'élection est contestée, soient admis à siéger dans cette Chambre et à participer à ses délibérations, jusqu'à ce que la Chambre ait jugé du mérite des contestations.

J. P. Yorke, Président,
Dennis Burrell,
Clarence S. Pratt,
M. D. Kavanagh.

Un rapport de minorité entièrement opposé au rapport de majorité est présenté par F. C. Antoine (c) et H. Lott (c).

Une motion de déposer sur la table les deux rapports est rejetée par 40 contre 37.

La Chambre, alors, s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

La Convention démocratique nationale.

Le 18me ballotage.

Même incertitude sur le résultat final.

Le Sud pour Hancock.

Il refuse positivement la vice-présidence.

Discours d'un nègre à la Législature de Géorgie.

Il prédit une révolution plus triomphante

Convention Nationale Démocratique.

New York, 8, – Au 13e ballotage la Virginie a voté pour Hancock. Le 14e n'a rien changé à la situation.

Au 15e ballotage, le Connecticut s'est divisé, donnant à Hancock 3 voix. Le Nebraska est allé pour Hendricks. La Pennsylvanie a voté pour Hancock. Résultat : Pendleton 129, Hancock 79 1/2 ; Hendricks 82 1/2.

16e ballotage—L'Arkansas, la Georgie et la Louisiane ont voté pour Hancock. Résultat : Hancock 116 ; Pendleton 107 ; Hendricks 70.

17e ballotage—L'Illinois s'est divisé entre Hendricks et Pendleton ; le Nebraska a voté pour Hoffman. Résultat : Hancock 137 ; Pendleton 70 ; Hendricks 80.

18e ballotage—Le New-Jersey a donné 3 voix à Hancock. L'Illinois a voté pour Hendricks. Résultat : Pendleton, 56 ; Hancock, 144 ; Hendricks, 87.

Aujourd'hui, les opérations de ballotage n'indiquent rien de positif. Les amis de Hancock espéraient un résultat favorable au 18e ballotage, mais le résultat les a découragés beaucoup et ils ont cédé à contre-cœur à l'ajournement.

Une coalition entre Hendricks et Pendleton ne donne aucun espoir et l'on croit que Hancock ait atteint son maximum.

Voici les détails du dernier ballotage :

Hancock—Alabama 8, Arkansas 5, Californie 1 1/2, Connecticut 3, Delaware 1, Floride 3, Georgie 9, Kansas 1, Kentucky 4 1/2, Louisiane 7, Maine 4 1/2, Massachusetts 11, Minnesota 7, New Hampshire 3 1/2, New Jersey 3, Caroline du Nord 9, Pennsylvanie 26, Caroline du Sud 6, Texas 6.

Pendleton—Californie 3, Nebraska 3, Delaware 2, Indiana 3, Iowa 8, Kentucky 4 1/2, Maine 1 1/2, Massachusetts 1, Nevada 3, New Hampshire 1, New Jersey 1 1/2, Ohio 21, Oregon 3.

Hendricks—Illinois 16, Indiana 10, Kansas 2, Kentucky 2, Maine 1 1/2, Michigan 8, Minnesota 4, New Hampshire 1 1/2, New York 33, Vermont 5, Ouest Virginie 5.

Chase—Californie 1 1/2.
Hoffman—Nebraska 3.
Parker—New Jersey 3 1/2.
Doolittle—Rhode-Island 4 ; Wisconsin 8.
Johnson—Tennessee 10.

New York, 8—H. Greeley est un candidat proéminent pour la place de gouverneur dans l'Etat de New York

On dit d'après une bonne autorité que le gén. Hancock a écrit une lettre, refusant positivement la candidature pour la vice-présidence.

Devlin, qui a été renversé d'une voiture avec Cogger, est mort.

New York, 8—On pense que si le résultat est [illegible] Hancock sera nommé, mais l'ajournement est considéré comme devant être [illegible] favorable à Chase. L'Ohio continue à voter pour Pendleton, mais l'Illinois et l'Indiana l'ont laissé et les délégations du Sud vont à Hancock.

Le nom de Chase même avec un demi-vote de la Californie a soulevé d'immenses applaudissements ; cet effet a été produit aussi par [illegible] du vote donné à Hancock. Le Sud a voté pour le soldat homme d'Etat avec résolution et a été fort applaudi.

New York consulté, il a été trouvé qu'il y avait 12 votes pour Chase. La Pennsylvanie a été immensément applaudie quand elle a passé à Hancock. Dans tous ces antagonismes conventionnels, la plus grande courtoisie et les meilleurs sentiments n'ont cessé de régner.

Nouvelles de Washington.

Washington, 8—Il y a peu de démocrates au Congrès. Les membres républicains prennent un vif intérêt aux ballotages de la Convention démocratique. L'ajournement au 18e ballotage est considéré comme une indication que Hancock a atteint son maximum.

Washington, 8—Sénat—Le bill de taxe est discuté jusqu'à l'ajournement, sans conclusion.

Chambre—Les allocations ont pris la journée. Toutefois la Chambre a trouvé un moment pour passer un bill réhabilitant certaines personnes. Ajourné.

Washington, 8—Le comité radical du Missouri arrive pour exposer les fraudes commises dans les dernières élections.

Le comité judiciaire du Sénat rapporte en faveur de la nomination d'Evarts comme avocat général. Oui : Trumbull, Frelinghuysen, Johnson et Hendricks. Non : Stewart, Edmunds et Conkling.

Le sénateur Grimes a triomphé de sa récente paralysie.

Le général McDowell, tout récemment révoqué de son commandement dans le Miss., est arrivé.

Nouvelles Diverses.

Atlanta, 8—Au Sénat, un mémoire a été lu concernant Winn, démocrate et d'autres occupant des sièges contrairement à l'esprit du bill omnibus.—Candler demande à ce qu'on efface les mots " et d'autres," ce à quoi un républicain s'objecte, la loi du Congrès, selon lui, leur interdisant de siéger, à moins qu'ils n'aient été réhabilités.

Candler a présenté une résolution qui a été une attaque contre l'éligibilité des membres radicaux. Cet incident a provoqué les remarques de Bradley, nègre, qui est étonné qu'un membre puisse mettre en question l'éligibilité des membres à cause de leur couleur.

Il voudrait savoir ce qui serait sorti de la cervelle d'un Joe Brown, d'un Jeff. Davis ou de la cervelle spirituelle de Dieu lui-même. Il cite le second paragraphe du bill des droits à l'appui de son argument et dit qu'il est prêt à purger le Sénat de traîtres et de félons et il rappelle au Sénat que le premier coup pour la liberté a été porté par un nègre. Il termine en disant qu'à moins que sa race ne forme une partie et une parcelle de la milice d'Etat, il y aura avant 10 ans une autre révolution surpassant la dernière en grandeur et en succès.

A la Chambre, le comité nommé pour se rendre auprès du gouverneur Bullock rapporte qu'il communiquera avec les deux Chambres aussitôt qu'il aura eu une conférence avec le général Meade.

L'impression prévaut qu'un grand effort sera fait pour éliminer des deux chambres un nombre de démocrates.

Raleigh, 8—Les délibérations de l'assemblée générale lundi, mardi et aujourd'hui n'avaient aucun intérêt général. On s'est occupé d'élections d'officiers, de clercs et de commis.

M. Bowman, de la Chambre, a présenté un bill relatif aux écoles publiques et requérant des écoles séparées pour les blancs et les noirs. Référé au comité sur l'éducation.

Des caucus sont en permanence pour les élections sénatoriales. On dit que les amis du général Abbott, du New-Hampshire, et John Pool, de Pasquotank, ont formé une puissante combinaison pour assurer l'élection.

Ce plan, s'il réussit, privera la partie ouest de l'Etat d'un Sénateur et battra aussi le général Dockery. L'affaire sera décidée mardi prochain, si elle n'est plutôt réglée en caucus.

On croit que le gouverneur Holden et son nouveau bureau de surveillants de l'asile des fous, (un de ces surveillants est un nègre prêcheur du Canada) ont révoqué le Dr. E. C. Fisher, le surintendant habile de l'asile qui a occupé cette position depuis la fondation et nommé un médecin de campagne à sa place.

Syracuse, 8—Les républicains ont nommé John A. Griswold pour la place de gouverneur.

Nouvelles des rivières.

St Louis, 8—Le fleuve baisse lentement.

Vicksburg, 8—Descendant, le Bismark à 1 A. M. Le fleuve baisse rapidement.

Louisville, 8—La rivière baisse. Temps couvert.

Passe du Sud Ouest, 8, 5-30 P. M.—Pas d'arrivages.

Nouvelles Européennes.

Londres, 8 au soir—Consolidés, non changés. Bons, 73 à 73 1/8.

Londres, 8—John Bright a été fort bien accueilli par le peuple d'Irlande, où il était allé voir M. Peabody.

Charles Swer, le nouvelliste, est mort.

Liverpool, 8 au soir—Coton calme et ferme. Vendu 12,000 balles.

Marchés américains.

New-York, 8—Argent, 4 à 5. Sterling, 110 3/8. Fonds publics, fermes à la clôture. Balance à la sous-trésorerie, $93,000,000.

New York, 8—Coton moins actif et fléchissant à la clôture. Vendu aujourd'hui 1,300 balles. Middling 32 1/2 à 32. Or 140 5/8.

Savannah, 8—Coton ferme. Vendu 114 balles. Mid. 31 à 31 1/2. Reçu 298. Exporté 830.

Charleston, 8—Coton ferme. Vendu 126. Mid. 31 1/2. Reçu 21 balles. Exporté pour le cabotage 19.

Mobile, 8—Coton calme. Vendu aujourd'hui 50 balles. Mid. 30 1/2 à 31. Reçu 2.

Cincinnati, 8—Farine inactive et nominale. Porc 28. Epaules 11 1/4. Bacon 12. Graisse en hausse de 1/2 à 3/4.

St. Louis, 8—Tabac sans changement. Farine très calme. Maïs 77 à 80. Jambons 20 1/2. Graisse 16 1/2.

Louisville, 8—La foire de tabac est un immense succès.

Louisville, 8—Graisse 10 3/4. Bacon 12 3/4.

(Dépêches d'hier soir.)

New York, 8. Convention nationale démocratique. — Au 7me ballotage, l'Indiana s'est divisé, la minorité allant pour Hendricks, le Mississippi pour Pendleton, et 4 1/2 du Tennessee pour Pendleton.

Au 8me ballotage, la Louisiane a voté pour Pendleton et New York pour Hendricks. Il en est résulté une grande excitation. — Applaudissements et sifflets.—Résultat : Pendleton 156 1/2, Hendricks 77.

Au 9me ballotage, Pendleton 144 ; Hendricks 80 1/2 ; Hancock 34 1/2 ; le reste se dispersant et la Pennsylvanie restant à Packer.

Les 10me et 11me ballotages changent peu l'état des choses. Au 11me Chase a reçu 1 1/2, ce qui a donné lieu à de grands applaudissements et à quelques sifflets.

12me ballotage— Pendleton 145 1/2, Hancock 30, Hendricks 89, Chase 1 1/2, Mc Clellan [illegible]. Applaudissements.

New-York, 8—Coton ferme, mid. 32 1/2 à 33. Or 140 5/8.

Columbia, 7—Le dernier message du gouverneur Orr a été envoyé à la Législature aujourd'hui.

L'amendement constitutionnel a été adopté par le Sénat. Il y a eu 5 votes négatifs.

Scott sera probablement inauguré demain.

Les concurrents pour les places de sénateur sont A. G. Mackey, collecteur de Charleston, et F. W. Sawyer, assesseur du Revenu de l'Intérieur.

Charleston, 7—Le général Canby a lancé un ordre rétablissant le gouvernement civil dans la Caroline du Nord aussitôt que le Président aura proclamé la ratification de l'amendement constitutionnel. Les fonctions des officiers militaires devront dès-lors cesser. Les prisonniers détenus sur l'accusation d'avoir violé les actes de reconstruction, devront être relâchés ; et ceux qui sont en prison pour d'autres offenses seront livrés aux autorités civiles.

—Le *Progrès du Nord* donne les détails suivants sur une scène sanglante qui s'est passée à Anvers, le 7 juin :

"Tout Anvers est en émoi ; il vient de se passer un drame terrible. A trois heures et demie du matin, alors qu'il faisait déjà jour, un tigre royal s'est échappé du Jardin zoologique et a franchi la grille fermée ; il est passé à côté du garde-barrière du chemin de fer, qui l'a pris d'abord pour je ne sais trop quoi ; puis, reconnaissant l'animal, il s'est enfermé dans sa cabane ; le tigre est entré dans la station et s'est dirigé vers un tas de briques, où il s'est couché un moment ; les employés du Grand-Central qui faisaient manœuvrer des voitures s'y sont réfugiés, pendant que le garde-barrière allait donner l'alerte au Jardin zoologique.

"Tout à coup le tigre quitte la station et s'élance par la nouvelle grande rue qui conduit à l'ancienne ville ; là, il se jette sur la croupe d'un cheval monté par un paysan ; l'homme, sans trop se rendre compte, se laisse tomber et le cheval continue sa route à moitié déchiré et suivi par le tigre. Il parvient cependant à lui échapper au moment où arrivait un jardinier des environs apportant des fruits en ville ; le tigre se précipite sur ce pauvre homme, le mutile, le traîne de l'autre côté de la route où il le laboure de ses griffes et de ses dents et le laisse mourant.

"Il continue sa course, entre en ville, et après avoir gratté à la porte encore fermée d'un boucher, va se blottir sur un petit bâtiment servant d'écurie dans la première rue à main droite. Pendant ce temps-là le directeur du Jardin zoologique et ses hommes arrivent avec une longue cage et des armes ; le directeur essaye de l'attirer pour le faire entrer dans la cage ; mais, voyant ses efforts inutiles, il lui tire deux coups de carabine. Blessé, le tigre se relève et s'élance vers le directeur, qui lui envoie une troisième balle. En même temps des voisins accourus lui tirent trois coups, et cette fois il tombe. Il a été mis en cage et reconduit au Jardin ; il est énorme ; c'est un des beaux tigres qui se trouvaient dans le grand bâtiment [illegible]

"Il était vendu pour 5,000 fr. et devait partir ce matin ; on l'avait mis dans une cage en fer dont les barreaux étaient tournés du côté d'une fenêtre (la cage était à l'extérieur) ; il a écarté les barreaux, a brisé la fenêtre [illegible]

"Toute la ville est sur pied ; le Jardin ne désemplit pas, et ceux qui ne peuvent y entrer stationnent dans la rue, à l'endroit où la pauvre victime a été si cruellement tuée, et où on voit encore les traces sanglantes."

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 8 juillet.

Le marché monétaire manque d'animation, [illegible] variation importante [illegible] les bons hypothécaires de 10 à 12 pour cent [illegible]

A l'ouverture, l'or était à 140 1/4 contre [illegible] à New-York, il a fermé à 140. Les [illegible] l'argent, $1500 [illegible] 135 à 135 1/2, les secondes à 144 à 144 1/2.

Le change étranger a trouvé moins d'acheteurs [illegible] Ventes de sterling comprennent 1500 livres cla. No 1 à 154, 2000 livres à 154 1/8, 2400 livres de banque, en deux sommes égales, à 155 1/2. — Dans le change sur France, 60,000 francs, en change de commerce No 1, à 3.67 1/2, 70,000 de banque à 3.66 1/4, 30,000 do à 3.65, 10,500 de banque à 3.62 1/2 et 10,000 do [illegible] Le sterling peut être coté à 153 1/2 à 154 [illegible]

Nous avons encore à constater une assez bonne demande de change américain pour remboursement. Les cours se sont maintenus. Il y a offre. Les banques ont continué à tirer sur New-York à 3/8 de prime. Les ventes de change [illegible] $10,000 et une petite somme, à vue, sur New York, au pair, $18,000 à 1/16 de prime et $72,000 (10,000, 12,000 15,000 et $35,000) à 1/8.

10 actions du chemin de fer Crescent City se sont vendues à $107. 40 (10 et 30) de la Compagnie du chemin de fer de la ville à $162, moins le dividende.—2 bons de levées de l'Etat ont changé de mains à 53 1/2, 11 à 54 et 3 à 54 1/4.

Les offres de billets de la ville ont été [illegible] et une nouvelle baisse a eu lieu [illegible] $10,000 [illegible] $5,000 à 41 1/4, et $2,500 à 41 1/2, $25,000 à 41 3/4 à 42 et $5,000 à 42. Les taux étaient hier, de 39 1/2 à 41 1/2. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 41 à 45 d'escompte [illegible]

Les billets de l'Etat ont fléchi. $10,000 se sont vendus en deux sommes égales, à 44 1/4, $1,500 à 44 1/2, $5,000 à 44 3/4 et $10,000 à 45 1/2. C'est une baisse moyenne de 1 pour cent depuis hier.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi soir, 8 juillet 1868

Coton—La demande, qui a été bonne, ce matin à l'ouverture du marché, a été en grande partie faite pour le Nord, et au début de la journée il s'est fait passablement d'affaires à une hausse de 1 c. sur les chiffres d'hier. Le peu de latitude laissé aux acheteurs par l'insuffisance des approvisionnements offerts et aussi par les exigences des facteurs a ébranlé le mouvement, mais toujours est-il que les ventes ont embrassé 350 balles. 30 c ont été payées pour le good ordinary—coté hier 29 à 29 1/2—et 32 pour le strict low middling—le low middling ayant été coté hier à 30 à 32 1/2 et le middling à 31 1/2— Ces chiffres accusent une irrégularité croissante de même qu'une hausse causée tant par l'exiguité du stock que par les impérieux besoins des acheteurs pour le Nord. Le marché est presque dépourvu de middling lequel grade ne peut être coté au-dessous de 32 1/2, bien qu'il soit possible que ce chiffre soit au-dessus des limites des ordres encore pendants. Le low middling est coté à 31 1/2, mais les acheteurs ont été forcés de payer une fraction de plus pour le strict [illegible]

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles	1565	
Reçu aujourd'hui	132	
" précédemment	6563 /9	
Cotons avariés, épars, &c. &c.	8019	
		664530
		679786
Expédié aujourd'hui		
" précédemment	672706	672706
Stock en mains		7080

Fret—Vu le calme extrême qui règne en ce moment sur le marché, nous n'avons que peu de remarques à faire. Il n'y a à présent dans le port que bien peu de navires à destination de l'étranger, mais ce petit nombre suffit au peu de fret offert en ce moment pour l'exportation. Les vapeurs engagés dans le cabotage obtiennent des chargements de farine, de coton, de tabac, de laine, de peaux &c. Nous cotons, savoir : Coton sur vapeurs pour Liverpool 9/16 d, pour New York 1/4 c, pour Boston et Philadelphie 1 c ; Tabac pour New York $8 le boucaut ; farine pour New York 75 c ; pour Boston $7 le baril ; porc et bœuf pour les ports du Nord $1 25 le baril ; bœuf en tierçons pour New York — ; mais pour New York et Boston 20 cts le boisseau ; lard pour Liverpool 10 à 12 d, mais pour Liverpool 12 d. Sur voiliers les taux sont : coton pour Liverpool 7/16 d ; pour le Havre 1 3/4 ; pour Brême 1 c ; Tabac pour Liverpool 35s le boucaut, pour Brême 35s ; pour le Havre $12 ; pour Londres 37s 6 d, mais pour Liverpool 34.

Tabac—Depuis notre rapport de samedi, le marché a été calme, mais il s'est fait quelques demandes, et plus tard dans la semaine l'activité a repris. La demande pour l'Europe, dernièrement si active ces temps passés semble avoir entièrement cessé bien que nous soyons informé qu'il se fait en ce moment même des demandes pour le marché de Brême. Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 34 boucauts de leaf, 31 bis à 10 1/4 et à livre, 2 à 11 1/4, 2 à 13 c ; en outre 60 boucauts de coton vendus, dit-on à 1 1/8 c. Le stock en mains est de 5423 boucauts, et se compose en majeure partie de tabacs fins. Les arrivages, depuis samedi dernier nous ont fourni 134 boucauts. Nous cotons comme suit, savoir : Lugs—Rebuts, 7 à 8 ; Common Leaf 9 à 10 ; Medium, 10 1/4 à 12, bon 14 à 15 ; fin, 15 à 17 ; Choix sélections, 17 à 20 ; fin pour [illegible] 22 1/4 à 30.

Lourd—Rebuts, 9 à 10 Common Leaf 10 à 12 ; medium, 12 à 13 ; good, 15 à 16 ; fin, 18 à 20 Choix sélections, 18 à 22 ; fin pour [illegible]

Sucre et mélasse—Le mouvement, quant aux lots ronds, est toujours restreint, mais en général le ton du marché au sucre est en quelque sorte meilleur et la demande dans le détail a quelques [illegible] Ventes de 40 boucauts de Cuba [illegible] conditions privées. Le sucre de Demerara se vend en détail 13 1/4 à 15 la livre. Le fair à prime Louisiane 13 1/4 à 15 la livre et le jaune clarifié à 16 1/4, 16 1/2 c ; 7 boucauts de la qualité dont il ne s'est vendu à ses prix hier. Il ne se fait pas de demande en forte lots de mélasse de Cuba, mais il s'en fait des ventes en détail. Quoi qu'il [illegible] ment les détenteurs sont fermes dans leurs vues.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre dernier rapport il n'est arrivé ici aucun bateau de l'Ouest.

Farine—Le ton du marché en général a été meilleur aujourd'hui et les transactions n'ont montré qu'un peu d'animation. Le stock est réduit et cette décroissance a donné de la fermeté aux prix. La superfine et la double extra sont rares, l'extra de choix n'existe qu'en faibles approvisionnements, et le stock de simple extra est assez fort. Ventes, aujourd'hui de 1400 barils dont 300 de superfine à $7 95, 60 et 120 de choix à $12, 600 do et 300 de triple extra à des conditions privées, 50 de triple extra à $9, 50 do à $8 75. Nous cotons la superfine $7 95, la double extra $8 25 et $8 50, la triple extra $9 à $10 l'extra de choix à $10 50 à $13 50 le baril.

Maïs—Le marché est stable et la demande modérée. Ventes de 400 sacs, dont 700 de mélangé à 90 c, 100 de blanc mélangé à 15 c, 150 de jaune mélangé à 90 c, 1100 et 500 de blanc à 93 c, 500 de blanc ordinaire à 90 c le boisseau.

Avoine—Le marché est calme, mais les prix sont plus forts. 450 sacs vendus aujourd'hui à 72 1/2 c le boisseau.

Foin—200 balles de foin prime de l'Ouest se sont vendues à $22 le tonneau.

Porc—Les dispositions ont été meilleures sur le marché, aujourd'hui et en vue de la hausse récente dans l'Ouest les détenteurs sont plus fermes. Ventes de 40 à 90 barils de mess à $29 le baril. Détail à $29 25 à $29 50.

Bacon—Ventes, aujourd'hui de 10 barriques de côtes décossées à 17 c et 9 do à 16 7/8 c la livre. En outre, 5 barriques d'épaules à 13 cts la livre. Les jambons curés au sucre se vendent en détail 20 à 20 c la livre.

Saindoux—Le prime se vend en petits lots à 17 1/2 à 18 cts le baril pour le saindoux en tierçons et en barillet 21 cts.

Volailles—Les oies se vendent au débarcadère en lots à $9 la douzaine, les dindes $15. Pas de poules.

Œufs—Les œufs en caisses valent, en lots, au débarcadère 15 à 18 et la douzaine et en blocs $16 le baril.

Comestibles—Les pommes de terre se vendent au débarcadère à 2 75 à $3 — le baril, les oignons $1 à 4 50 et les pommes vertes $3 à 4 le baril.

Fromage—Le marché est calme et sans changements en ce moment. Nous cotons le Western Reserve 15 à 16 c et le factory 16 à 17 cts. Le dairy anglais du Nord et le fromage crémé sont cotés à 16 à 18c, et le skim 7 à 10 cts la livre.

Beurre—Le marché est calme et la demande modérée. Le stock en est faible attendu qu'il en est peu arrivé. Nous cotons : le beurre de l'Ouest 28 à 31 c la livre. Il s'est vendu aujourd'hui 30 baquets d'inférieur de l'Ouest à 28 la livre et 25 frequins de la qualité de choix à 33 cts.

Suif—Le suif de rendement opéré en ville est coté à 13 c et le suif venu de la campagne 11 1/2 cts la livre.

Drèche et houblon— Le marché est calme et les prix de l'article fléchissent en ce moment. L'article est coté à $2 80 à $2 90 le boisseau de drèche américaine, et $2 90 à $3 — pour celle du Canada. Le houblon est calme à 35 à 45 cents.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 cts la livre, en lots ronds.

Laine—Marché ferme. Nous cotons actuellement la commune du Texas à [illegible], merino 20 à 30 c la livre, laine du Texas, pleine de glouterons 12 à 20 c, celle du lac 27 à 28 c. Louisiane 20 à 25 c, mexicaine 17 à 18 c la livre.

Pois pour vaches—L'article se vend en détail $10 le baril.

Peaux—Les peaux sont en bonne demande et les prix des peaux vertes provenant des abattoirs de la ville ont haussé de 1/4 c. Cotons : les peaux vertes salées, des abattoirs de la ville, 65 livres et plus 9 à 9 1/4 c la livre, de vaches, 65 livres et au-dessous 10 à 10 1/4 c, [illegible]

Café—Le marché est calme mais ferme.

Pommes sèches—50 barils vendus aujourd'hui à 6 1/2 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 8 juillet 1868.

Arrivé, hier—166 bœufs du Texas, 122 veaux et vaches [illegible]

Vendu—166 bœufs du Texas, [illegible]

[illegible]

Marié—Le 2 juillet, par-devant le juge P. C. Bacas, CORALIE FROREUX, de cette ville, à GUSTAVE POTFHOFF, de Heuvers, Allemagne.

Décédé à la paroisse St-Jacques, mardi, 7 courant, à 11 heures du soir, EDOUARD PORTIO, âgé de 52 ans, et natif de Leipsick.

$100,000 DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE, 6....RUE ST-CHARLES....6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 juin—2m PP

Conclave Ionic No 11 S.·. W.·. M.·.

Les officiers et membres de ce Conclave sont priés d'assister à la séance [illegible] E. A. LOUIS, scribe. 9 juillet—2

Loge Espérance No. 10 A.·. O.·. G.·. F.·.

Les officiers et membres de cette loge sont [illegible] A. L. TISSOT, V. G. E. A. LOUIS, Sec. [illegible] 9 juillet—1f

Maîtresse de Français.

On demande immédiatement une MAITRESSE de Français. S'adresser au No 21, rue St Louis. 9 juillet—3t

Nourrice.

Une jeune femme ayant un enfant de quatre mois désirerait trouver une place de nourrice. Elle est parfaitement saine. S'adresser rue Toulouse, No 188. 9 juillet—4t

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 7 juillet 1868.

Les Directeurs de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de quatre (4) pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants cause, au bureau de la Compagnie, à partir du 10 courant.

WM. J. CARTER, Secrétaire. 8 juillet—6

Hôtel de la Grand' Isle.

Pour l'Hôtel de la Grand'Isle, Départ SAMEDI, 11 du courant.

Le bateau à vapeur AGNES partira de la tête du Canal Harvey, [illegible] pour la Grand' Isle et les bords du Golfe ; il sera de retour jeudi, [illegible] à 6 heures du soir. Prix du passage, $3 50 l'aller et autant pour le retour. F. S. L'Agnes fait un voyage toutes les semaines et partira du pied de la rue Bienville [illegible] jusqu'à nouvel ordre. 1 juil—1m

On demande à Louer

Une gentille MAISON à deux étages, de quatre chambres environ, avec cuisine et jardin, dans le quartier entre Domaine, Kerlerec, Remparts et Claiborne. S'adresser, 39 rue de Chartres, ou P. O. 1375. 9 juil—3f

A Louer.

UNE MAISON, située à l'encoignure des rues Orléans et Derbigny. Possession immédiate. S'adresser à A. CARRIERE & CO., 15, rue Bienville. 8 juillet—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de [illegible].

Nlle-Orléans, 6 juillet 1868.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, au bureau, No 14 de la rue Carondelet, le LUNDI 20 du courant. 7 juil—1of CHS. KROSTFELD, Secrétaire.

Bureau du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Lne, 3 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion spéciale des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action payé aux actionnaires à partir du [illegible] courant. La Compagnie acquittera les taxes du revenu intérieur des Etats-Unis sur ce dividende. F. McBRIDE, Secrétaire. 7 juil—1P

AU PUBLIO.

J'ANNONCE au public que j'ai acheté, le 2 du courant, un quart de billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA GEORGIE (combination Class No 394), contenant les trois premiers numéros tirés de cette classe, [illegible] C. A. GARRIERE, No 46 rue Vieille Levée. 7 juillet—3t

$5 de Récompense.

PERDU, dimanche, 5 du courant, un billet tiré par A. Hanck, à l'ordre de M. Doll, pour la somme de Quatre-vingt-trois piastres, [illegible] Le public est prévenu de ne pas les négocier. J. DOLL, 2e District, No 23 Front Levee. 7 juil—3f

Foire à Mandeville.

UNE FOIRE sera tenue à Mandeville, Paroisse St. Tammany, le 4 de juillet 1868, et chaque Samedi et Dimanche pendant ledit mois, dans le but de reconstruire l'Eglise détruite par le coup de vent. [illegible] P. Maillard, No 35, rue Royale. [illegible] 1er juillet—1m

Société Alsacienne et Lorraine.

Election des officiers en date du 5 juillet 1868.

Ont été élus :

Président	J. LORBER.
Vice-Président	E. BERNARDT.
1er Vice-Président honoraire	A. ZIMMERMAN.
2e Vice-Président hon. (pr. Alger)	F. DUVIC.
Secrétaire	J. RAMSTEIN.
Trésorier	C. DUVIC.
Grand Maréchal	J. COLLIN.

Comité de secours :

Chef du comité de secours : Jacques Newman, [illegible] et Vieille Levée.

Aides : J. Stier, enc. Chartres et Dumaine. L. Haguenel, rue Royal No 306. Dan. Bernard, enc. Marais et Tremé. [illegible]

Pour Alger R. Amann, Alger.

Certifié extrait conforme J. RAMSTEIN, secrétaire. 9 juillet—2f

Au Public.

Le soussigné remercie sincèrement M. Jean Baptiste Cos qui a si bien réussi à guérir sa fille Joséphine Grossie, âgée de sept ans, et dont les deux jambes étaient paralysées depuis un an. Il l'a radicalement et promptement guérie par le magnétisme sans la soumettre à un sommeil forcé. On peut se convaincre de la cure en s'adressant à la soussignée. Mme J. B. GROSSIE, Rue d'Orléans, No 170. 9 juil—2f

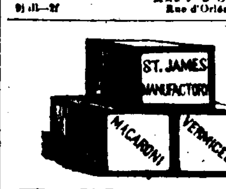

VERMICELLI, MACARONI.

500 caisses et demi-caisses, à vendre par A. C. TREMOULET Agent, 35, rue Vieille-Levée. 9 juillet—6f

Grocerie à vendre.

A vendre, pour cause de départ, une Grocerie avantageusement située au No 23 de la rue St-Philippe, près le Marché français. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 7 juil—3f

Sucre raffiné de Lovering & Co,

1059 Barils sucre [illegible] CUT LOAF [illegible] A. B. & C., en débarquement du steamship Juniata, et à vendre par E. TALOISGROS, 36 et 37 rue de la Douane. 5 juil—6f

CONCERT

Sous la Direction de M. CARLO PATTI, TOUS LES SOIRS, Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL, angle Canal et Bourbon. 23 juin—1m

Chaux de l'Alabama à vendre.

Je reçois constamment de la Chaux de l'Alabama, que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici [illegible] SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet, No 88. 7 juil—3m

A Vendre ou à Louer,

Le MAGASIN et la RÉSIDENCE à l'encoignure des rues Condé et St Philippe, le premier occupé par la Pharmacie [illegible] pendant des années. A livrer immédiatement. S'adresser à AVENDANO FRERES, 155, rue de la Commune. 16 juin—1m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE est dissoute ce jour par limitation, et la mort de Charles E. Lambert. [illegible] THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT. Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS, successeurs de X. LAMBERT & COMMAGERE, [illegible] THEO. COMMAGERE, F. A. LAMBERT. Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs, offrent à Bas Prix : TAPIS—[illegible] NATTES—[illegible] STORES—[illegible] DESSUS DE TABLE—[illegible] RIDEAUX—[illegible] COUVERTURES DE MEUBLES [illegible] CORNICHES [illegible]

Pension à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement de la Baie St-Louis [illegible] 25 juin—1m

Ardoises, Tuiles, Briques de Bath.

300 [illegible] HENRY KNOX & CO., Rue de la Commune, No. 172. [illegible]

Avis aux Contribuables de l'Etat.

[illegible] M. M. FEENY, Président du Board d'Assesseurs de l'Etat. [illegible]

Avis.

Le docteur ORIARD annonce à sa clientèle qu'à partir du [illegible]

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 15, rue Dauphine. CONFORMÉMENT à l'article 5 de la Charte de la Compagnie, [illegible] JULES BENIT, Secrétaire.

Banque Crescent City.

Nlle Orléans, 2 juillet 1868. [illegible] CHAS. FAURIE, Jr., Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire. 30 juin—au 13 juil

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868. AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, la résolution suivante a été adoptée— [illegible] GEO. A. FRERET, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868. AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs Mr E. F. Lavillebeuvre ayant donné sa démission de Président, M. Saml Bell a été élu Président à l'unanimité. 21 juin—30f GEO. A. FRERET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1868. AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, [illegible] WM. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union.

[illegible] J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1868. AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de deux pour cent qui sera payé aux actionnaires le 15 du courant. J. V. CHABRY, Secrétaire. 3 juillet

Bureau de la Compagnie du New-Orleans City Rail-Road.

Nlle Orléans, 1er juillet 1868. A une assemblée régulière du Board des Directeurs [illegible] WM. F. SINNOTT, Secrétaire. 2 juillet—10

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, [illegible] LEEDS & CO, Au coin des rues Delord et Foucher.

AVIS.

M. JOS. LEBLANC a l'honneur de prévenir le public [illegible] JOS LEBLANC, 265 rue Vieille Levée, entre Ursulines et St-Philippe. 16 juin—1m

INSTITUTIONS.

COLLÈGE COSMOPOLITE, DIRIGÉ PAR CH. CARON, [illegible] rue du Canal, 290. PENSIONNAT ET EXTERNAT—[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme E. LA VILLENEUVE, SUCCESSEUR DE Mme DERON, No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital [illegible]

Avis! Avis!

MAISON CANAUX & VERGNOLE, No. 73, Vieille-Levée. CETTE maison si avantageusement connue tant pour la supériorité de leurs marchandises, que pour le bon marché, préviennent leur nombreuse clientèle et le public en général qu'on trouvera chez eux un assortiment complet de liqueurs, cordials [illegible] Le tout au plus bas prix de la place. Le célèbre liqueur, le nectar des Arabes se vend à notre maison. 9 juillet—1m

Transfert de Magasin. C. DUHAMEL, OPTICIEN,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public, qu'il vient de transférer son magasin d'instruments d'optique, de géométrie et de marine, de la rue de Chartres No 78 à la rue du Canal No 111, entre Exchange Alley et la rue Royale, à côté de la Banque d'Amérique. 4 juillet—6

R. CONDON, Entrepreneur de Pompes Funèbres. No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 198, rue de Chartres, coin Champs-Elysées. A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques ; CERCUEILS en bois de rose, [illegible] 4 juillet—1an

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés dans cette ville, sous la raison SLARK, STAUFFER & CO. est dissoute, aujourd'hui, par limitation et par la mort de M. Robert Slark. [illegible] ISAAC H. STAUFFER. WILLIAM A. KENT. CHARLES MACREADY, Associés survivants. Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une Société sous la raison STAUFFER, KENT & CO pour continuer dans cette ville, le commerce de quincaillerie [illegible] SLARK, STAUFFER & CO. ISAAC C. STAUFFER. WILLIAM A. KENT. CHARLES MACREADY. BENJ F. ESHLEMAN. Nlle Orléans, 1er juillet 1868.

Nlle-Orléans, 18 juin 1868.

LA société McKENNA & McCLOSKEY, du "MURPHY'S HOTEL," No 36 et 180 de la rue St-Charles, a été dissoute le 11 juin 1868. BERNARD McKENNA, enc Canal et Dauphine. 18 juin—1m

Arrêtez-vous au Half Way House.

LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité du Chemin de fer de la rue du Canal a été rouvert. Le jardin, qui est le plus beau de l'Etat, est ouvert à toute heure pour les promeneurs. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juil—1m

JULES DUBALEN, Successeur de D. Lopez. Au coin des Rues Chartres et Conti. FABRIQUE DE CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c. SODA ET GATEAUX. CAFÉ GRILLÉ ET MOULU. Tous les ordres seront promptement exécutés, et un escompte libéral sera accordé aux marchands. 12 mai—1m

SOURCES DE BLADON, Comté de Choctaw—Alabama. JAS. CONNOR & Co., propriétaires. CES célèbres sources sont à environ 100 milles de Mobile, [illegible] JAS. CONNOR & CO.

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES. LE Docteur A. DE SAUSSET [illegible]

WASHINGTON EXCHANGE, RUE St-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. H. STELLA, Propriétaire.

Julius Loeffler, (successeur de CHAS LOEFFLER) POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, Tuyaux, [illegible] No. 126 rue de Chartres entre St-Louis et Toulouse [illegible]

AGENCE GENERALE

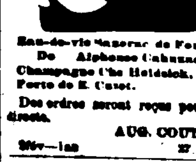

Eau-de-vie Cognac de Forge & Fils. De Alphonse Cahuzac, Champagne Ch. Heidsieck, Porto de E. Cazet. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. AUG. COUTURIE & Co. 37 Vieille Levée.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, [illegible] E. GAUDOU, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bourgogne.

$10,000 de Récompense

VOLÉ AUJOURD'HUI A LA BANQUE DU CANAL un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50 000) piastres en billets "Le Tender" de mille (1,000) piastres, numérotés comme suit :

2,775*	8,069	13,903*	23,733*	39,329*
3,119*	8,591	14,235*	25,859*	39,747*
3,515	8,903	15,211	28,359*	39,807*
3,907*	10,015*	16,543	28,415*	39,843*
4,047	10,203	16,731*	28,497*	40,059*
4,567	10,219*	16,847*	30,223*	40,619*
5,227	11,403	18,403*	30,463*	40,831*
5,263*	12,019*	19,131	31,879*	41,851*
6,727	12,117*	19,135	34,511*	41,999*
7,295	13,019*	23,135*	37,839*	45,551*

Le tout daté du 10 mars 1863, lettre C. Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent. * Billets de nouvelles séries. Nlle Orléans, 26 mars 1868. CH. JUMONVILLE, caissier.

L. CRESSON, PEINTRE, 103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra. Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, Images, chapelets, gravures, tableaux, &c, &c. Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. nov—3 an

JACOB OTT Entrepreneur. REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE. Fait et répare les Caves. Les ordres laissés au No 26, [illegible] Tivoli, ou chez M. L. DURAND coin Toulouse et Chartres [illegible] 15 nov—1an

Compagnie d'Assurance Nationale Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie. BUREAU : AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN .... Président.
S. L. MILLAUDON .... Vice-Président.
E. H. GANUCHEAU .... Secrétaire.

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	E. SCHNEIDAU,
W. CREEVY,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. POSCH.

F. J. EMLEY.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans. Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez. Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 [illegible] Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période [illegible] Actif le 31 décembre 1867 [illegible] Cette Compagnie continue à assurer [illegible] ALFRED MOULTON, Président. WM. M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, Secrétaire. —Directeurs— J. H. Allen, A. Moulton, S. F. Ethell, Wm. M. Perkins, Wm. Chambers, John F. Moore, E. K. Converse, A. H. May, Robert Hare, John G. Rogers, [illegible]

Loterie de l'Etat de la Géorgie, Au profit de l'Asile des orphelins des maçons. PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 8 JUILLET. No 274.

33 58 56 53 30 69 45 51 49 70 5 14

Les tirages officiels de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud [illegible] au "General Office," No 15 Commercial Place, où l'on peut les voir. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent. 12 mai—1m

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 34 rue Dauphine, 3ème maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—1m PP le M

Dr. O. BLANCKE 416 & 418 Rue St-Charles [illegible] Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM ! ALUMINIUM ! La découverte la plus récente du siècle. GRAND SUCCÈS ! LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles [illegible] 26 mars—1m

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 [illegible] Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—1m PP

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE. Pension privée. CHAMBRES garnies très aérées donnant sur la rue, et d'autres dans la cour avec courant d'air. Prix des chambres sans nourriture, de $13 à $25 par mois, [illegible] Mme J. S. LASSENNES. 17 juin—1m

HOTEL A BILOXI, Tenu par M. Soulo. MR. SOULO prévient ses amis et connaissances, [illegible] 14 juin—1m

MAISON FRANÇAISE, Chambres et Pension—Prix Modérés. Mme SIX & CO., No. 142 EAST 9me RUE New York, entre Broadway et 4me Avenue. Table d'Hôte à 6 heures. Déjeuner de 8 à midi. 9 mai—1m

HOTEL WASHINGTON AU LAC PONTCHARTRAIN. Le soussigné, seul propriétaire de l'HOTEL WASHINGTON, [illegible] JULES COURCHE. P. O. Boîte 1364. 16 juin—1m

Pension Française TENUE PAR URBAIN RAMBAUT, A BILOXI. M. URBAIN RAMBAUT [illegible]

HOTEL CRESCENT, A LA BAIE ST-LOUIS. CET Hôtel si bien connu est ouvert [illegible] 7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile. [illegible] — PRIX — [illegible]

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ GEO. ALCÉS, 185 RUE DES REMPARTS 185. M. ALCÉS a constamment en mains [illegible]

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. Nouvelle-Orléans, 25 mai 1868. LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868 [illegible] La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent [illegible] THOS A. ADAMS, Président. SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid. HENRY V. OGDEN, Secrétaire. — DIRECTEURS — John Watts, Samuel B. Newman, Wm. Edwards, P. Simms, John Pemble, C. T. Buddecke, [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky POUR LE 8 JUILLET — CLASSE [illegible] Plan de Police.

37 72 52 53 11 78 31 32 23 30 68 4 19 18

[illegible] C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune. AVIS — [illegible] 24 juin—1m

Presses à Coton, à vis, de Newell. LA Presse à Coton, à vis, de Newell, faite par Sladman & Co est supérieure à toutes celles qui l'ont précédée. [illegible] W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St-Charles, No 8[illegible]

Presses à Coton, d'Ingersoll. C'EST la seule presse à bras économique pour les habitations. [illegible] W. L. CUSHING, seul Agent, Rue St-Charles, No 84.

MOULIN EAGLE A COTON. [illegible] W. L. CUSHING, Rue St-Charles, No 84.

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS manufacturons et offrons au public un assortiment complet de MACHINES A VAPEUR, [illegible]

MALADIES DES YEUX. LE DR. [illegible], ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149, rue Canal. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. QUATORZIEME ETAT ANNUEL. CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente [illegible] JOHN PEMBERTON, Président. PAUL FOURCHY, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 8 juin 1868 PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. A une assemblée des Directeurs tenue le 8 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT [illegible] — Directeurs — John Pemberton, [illegible]

ONZIEME TABLEAU ANNUEL De la Compagnie d'Assurance "Hope" de la Nouvelle-Orléans. BUREAU, No. 21 RUE DU CAMP. [illegible] PEYCHAUD, Président. Louis Barnett, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, [illegible] PAUL W. COLLENS, [illegible] — DIRECTEURS. — Lafayette Folger, F. A. Dubos, Aug. Couturie, T. D. Miller, [illegible] 14 mai—1m

CONSULAT DE FRANCE. Avis Mensuel, JUILLET 1868. [illegible]